

RÈGLEMENT

Article 1 : Le vide-greniers se déroulera au Parc des Morinières de 8h à 17h30 le dimanche 12 Juin 2022.

Article 2 : Le déballage se fera de 6H30 à 7H45. En dehors de cette plage horaire, aucun véhicule ne pourra circuler ni stationner sur le site. Un parking sera prévu pour les exposants.

Article 3 : Le mètre linéaire de l'emplacement est fixé à 4€, il sera possible de louer plusieurs mètres en fonction des places disponibles. (Minimum 3 ml)

Article 4 : Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.

Article 5 : L'association Brétignolles Brem Basket Club ne pourra être tenue responsable des détériorations, des vols, des intempéries ainsi que de leurs conséquences.

Article 6 : Les emplacements sont loués sans table, ni chaise. Il appartient aux exposants de prévoir leur matériel.

Article 7 : Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué même en cas d'intempéries.

Article 8 : En cas de surnombre d'exposants, une liste d'attente sera effectuée.

Article 9 : Les exposants ne peuvent exposer à la vente des animaux vivants ou empaillés, des denrées alimentaires, de l'alcool ou des armes.

Article 10 : Les véhicules pourront accéder à l'aire d'exposition pour le rangement à partir de 17h30.

Article 11 : Les transactions seront interdites en dehors des emplacements réservés.

Article 12 : L'inscription au vide-greniers implique le respect du règlement.

Article 13 : Le vide-greniers est réservé uniquement aux particuliers.

Article 14 : Ce règlement pourra être complété en fonction des règles sanitaires ou autres imposées par la mairie, la sous-préfecture et l'organisateur.

COUPON DE RÉSERVATION, à retourner à

OFFICE DE TOURISME Bd du Nord 85470 BRETIGNOLLES SUR MER Tél : 02 51 90 12 78

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE :

NOMBRE DE MÈTRES LINÉAIRES : X 4 € =

Pièces à joindre impérativement :

- Votre règlement par chèque libellé à l'ordre des « Brétignolles Brem Basket Club »
- Photocopie de votre carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement et sa pièce d'identité
- **Signature Obligatoire** (pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal+pièce d'identité)

Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)

De non-participation à 2 autres manifestations de même nature (article R321-9 du code pénal)

Suivant l'article R321-9, R321-10 du code pénal, ces données doivent être collectées et seront transmises dans un délai de 8 jours à la préfecture ou sous-préfecture de l'événement. Ces données ne seront ni vendues ni transmises à titre commercial suivant la loi 2018-493 relative à la protection des données personnelles.